

Les crédits

société canadienne quand cette assemblée se réunirait pour discuter des changements constitutionnels.

Une telle démarche enlèverait d'énormes pouvoirs au premier ministre du Canada et aux premiers ministres provinciaux comme Vander Zalm, Wells, Bourassa et tous les autres. Et c'est bien ainsi. La Constitution appartient au peuple canadien. Elle est une loi fondamentale de notre pays. Elle n'appartient pas aux onze premiers ministres qui se trouvent sur les lieux au moment de ces discussions.

C'est pour cela que le processus actuel ne fonctionne pas. C'est pour cela que nous avons eu des problèmes la dernière fois, comme quelqu'un l'a déjà fait remarquer. Nous devons élargir ce processus sans quoi nous courons au devant des ennuis.

Je suis optimiste cette fois-ci parce que je crois notamment qu'un mouvement vers l'élargissement du processus des discussions se dessine à la Chambre et partout au pays, qu'on souhaite faire participer le plus grand nombre de gens possible et qu'on accepte d'examiner certaines recommandations que nous avons faites au Comité spécial sur la Constitution présidé par le député de Sherbrooke qui a parlé de tenir des audiences publiques et de s'assurer que ces audiences auraient effectivement lieu à la Chambre des communes et dans les assemblées législatives provinciales et territoriales avant d'engager des changements constitutionnels. Par conséquent, je crois que c'est le genre de choses que nous devons faire.

Il faudra également finir par établir un calendrier. Comme cela s'est produit en Australie, nous ne pouvons pas passer huit, neuf, voire dix ans en assemblée constituante sans en venir à une conclusion. Nous devons donc nous donner un calendrier. Nous devons prévoir une période de temps pour discuter du processus des changements constitutionnels, examiner ensuite la teneur et la substance de ces changements constitutionnels, en étudier les principes et finalement nous fixer une période pour les ratifier. Je crois que nous pouvons faire preuve de créativité dans un contexte national.

Au cours des quelques minutes qui me restent, je voudrais rappeler que toute la question de l'unité nationale ne tient pas uniquement à la Constitution. Nous devrions répéter inlassablement aux Canadiens que la Constitution n'est pas le seul problème à résoudre pour unifier le pays.

• (1640)

L'unité nationale est liée à l'économie du Canada. Elle dépend d'une plus grande égalité. Elle est affaire d'institutions nationales comme la SRC, VIA Rail et les Postes.

L'unité nationale exige un pays fort et souverain, économiquement libre et empreint d'une plus grande égalité. Pour l'unité nationale, il faut créer des emplois pour que les Terre-Neuviens puissent travailler dans leur propre province et n'aient plus à aller à Toronto ou ailleurs pour trouver un emploi. Cela aussi, c'est un élément de l'unité canadienne, et le Parlement devra s'en occuper en même temps que de tout le reste.

Un autre aspect dont il faudra s'occuper en même temps que la formule d'amendement, c'est du fond. J'aimerais que le premier ministre ou un de ses porte-parole nous dise si oui ou non le gouvernement a un calendrier de discussions sur les questions de fond.

Je crains que le premier ministre attende le rapport de la Commission Bélanger-Campeau. Je crains que le premier ministre attende le rapport du comité de ses sous-ministres. Je crains que le premier ministre attende les sages conseils de M. Norman Spector et d'autres personnes au sein du gouvernement.

Il pourrait être très utile. . .

M. Hockin: Pas de sectarisme.

M. Nystrom: Ce n'est pas du sectarisme. J'ai dit les «sages conseils de M. Spector». Si vous croyez que cet homme ne donnera pas de sages conseils, monsieur le Ministre, alors prenez la parole et prononcez un discours teinté d'esprit de parti. Moi, je ne le fais pas.

J'ignore quel est le calendrier du gouvernement. Quand la Chambre peut-elle espérer pouvoir discuter de questions de fond?

La Chambre des communes elle-même, plus tôt que tard, doit participer aux discussions de fond sur le partage des pouvoirs, sur les droits des peuples autochtones et sur ce qu'il faut faire au sujet du caractère unique et distinctif du Québec. Ce sont là des questions dont la Chambre devra discuter très bientôt. Nous devrions savoir quel est le calendrier du premier ministre.

C'est ce que je voulais dire. Non seulement les premiers ministres, mais tous les parlementaires et les citoyens extérieurs à la Chambre des communes et aux assemblées législatives doivent avoir leur mot à dire. Il sera question de sujets très délicats et il ne sera pas facile d'y trouver des solutions.

Je conclus donc en disant que le processus importe au plus haut point. Je crois que nous devons procéder au moyen d'une convention constitutionnelle, d'une assemblée constituante ou d'une autre méthode semblable. Nous devons faire ouvertement et véritablement participer le peuple canadien. Ce processus doit être aussi démocratique que possible.